

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ASAF NEWS

Annexes aux Prescriptions sportives de l'ASAF

CHAPITRE II : PREVENTION ET SECURITE DES PARCOURS

ANL du 15 juillet 2024

Chapitre II : PREVENTION ET SECURITE DES PARCOURS

1.1.7. Il est du pouvoir de l'ASAF de retirer une licence d'homologation si, lors du contrôle effectué par l'Inspecteur - Sécurité ou un Commissaire Sportif, il était constaté qu'un parcours ou une piste, ne répondait plus aux normes de sécurité en vigueur.

Si une manifestation (ou partie de manifestation) a reçu un **avis défavorable** de la Commission Rallye du SPF « Intérieur », l'ASAF retirera son attestation d'assurance et la manifestation (ou partie de manifestation) ne pourra avoir lieu.

Ce retrait sera **général**,

- _ que ce soit celui de la RC **Circulation** et de la RC **Organisation**, ainsi que celui de toutes les couvertures annexes ;
- _ que ce soit celui des couvertures **Individuelles Accidents Corporels** liées à toutes ses licences (Participants, Officiels, Commissaires de Sécurité/Stewards), ainsi que celui des **Protections Juridiques** y attenantes ;
- Il est à noter que les couvertures attachées aux **licences ASAF seront suspendues** lors des manifestations (ou parties d'épreuves) organisées par **d'autres fédérations**, en pareille situation.

Toutefois l'organisateur pourra, dès réception de l'avis négatif de ladite commission Rallyes, mettre en conformité, sa manifestation (ou partie de manifestation).

Ces modifications doivent recueillir un **avis favorable** de la commission Rallyes, lequel doit parvenir au secrétariat de l'ASAF, au plus tard **15 jours avant l'épreuve** faute de quoi, l'assurance de l'épreuve (ou de la partie d'épreuve) en cause, lui sera retirée **sans possibilité de revenir** sur cette décision.

Les bourgmestres, zones de police et Gouverneur de la province, concernés, seront prévenus du retrait d'assurance par nos instances et de l'éventuelle remise en ordre à ce niveau.

Pour l'Organe d'Administration

Bernard HAYEZ
Président

Katia LIEMANS
Secrétaire Générale